

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Marjorie de Chastonay, Boris Calame, Yves de Matteis, Marta Julia Macchiavelli, Adrienne Sordet, Bertrand Buchs, Virna Conti, Dilara Bayrak, Badia Luthi, Pierre Eckert, Salika Wenger, Philippe Poget, François Lefort

Date de dépôt : 8 février 2022

Proposition de motion

TSA (troubles du spectre autistique) – STOP à la violence et à la maltraitance au foyer de Mancy et dans toutes les autres institutions ou entités s’occupant d’enfants et de jeunes TSA à Genève – actions urgentes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la constitution de la République et canton de Genève, notamment en matière de droits fondamentaux, d’éducation, de sécurité et de responsabilité : article 8 (buts), article 12 (responsabilité), article 14 al. 1 (droits fondamentaux : dignité), article 15 al. 2 (égalité), article 16 (droits des personnes handicapées), article 18 al. 2 (droit à la vie et à l’intégrité), article 24 (droit à la formation), article 28 (droit à l’information), article 41 (mise en œuvre), articles 148 et 149 (tâches) ;
- la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Suisse en 2014 et notamment l’article 16 al. 3¹ ;
- la motion 2560 intitulée « pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap »² concernant

¹ « Afin de prévenir toutes les formes d’exploitation, de violence et de maltraitance, les Etats Parties veillent à ce que tous les établissements et programmes destinés aux personnes handicapées soient effectivement contrôlés par des autorités indépendantes. »

² M 2560 – pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap :

- les EPH et les adultes et le rapport de la commission des affaires sociales : M 2560-A ;
- le scandale du foyer de Mancy qui a éclaté début octobre 2021 et, à nouveau, en janvier 2022 ;
 - l’urgence de la situation ;
 - le communiqué de presse de la commission de contrôle de gestion du 10 décembre 2021 incitant notamment le DIP à collaborer davantage avec les associations de parents et, en particulier, l’association *Autisme Genève* ;
 - le communiqué de presse de la commission de contrôle de gestion du 31 janvier 2022³ :
 - le rôle de l’Etat en matière de surveillance ;
 - le manque de contrôle et de supervision de la part de l’Etat au sein de ses propres structures ;
 - la fragilité particulière et la grande vulnérabilité des enfants et jeunes TSA ;
 - la nécessité de garantir la protection des droits fondamentaux ;
 - le manque d’information et la difficulté de témoigner par peur de représailles de la part du personnel ainsi que des parents concernés,

invite le Conseil d’Etat

- à mettre en place le plus rapidement possible une HELPLINE flexible, agile que l’on peut solliciter en cas d’interrogation ou de difficulté afin de pouvoir répondre à toutes les questions des professionnels et de leur venir en aide, si nécessaire ;
- à mettre en place une équipe mobile pouvant venir en aide rapidement, si nécessaire et donner un avis extérieur, bienveillant, constructif, avec des professionnels réellement formés à l’autisme, avec des outils ;
- à mettre en place des visites et supervisions régulières de partenaires extérieurs à l’Etat, tels que les associations de parents et en particulier

<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02560.pdf>

³ La commission de contrôle de gestion envoie un communiqué de presse pour informer de la constitution d’une sous-commission chargée de faire la lumière sur la situation du foyer de Mancy.

l'association *Autisme Genève*⁴ afin de veiller à la bonne mise en place des outils ;

- à favoriser les interventions entre les ECPS⁵ (école de pédagogie spécialisée), des différentes zones géographiques ;
- à protéger l'anonymat des lanceuses et lanceurs d'alerte.

⁴ Home – Autisme Genève : <https://autisme-ge.ch/>

⁵ Enseignement spécialisé : <https://www.ge.ch/enseignement-specialise>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

Introduction

« Violences. Enfants privés de nourriture, enfermés, projetés au sol, laissés dans leurs excréments ou encore traînés d'une pièce à l'autre par leurs vêtements (...) »⁶ Voilà ce que la presse a révélé au grand jour en janvier 2022.

Les troubles du spectre de l'autisme (TSA)

Un trouble du spectre de l'autisme (TSA) est un trouble du développement d'origine biologique (neuro-développemental) qui se manifeste dès la petite enfance. Il touche près d'une personne sur cent⁷, en majorité de sexe masculin. Le nombre et l'intensité des symptômes varient selon la personne.

Ce trouble se caractérise par :

- une altération de la communication et des interactions sociales ;
- la présence de comportements, d'intérêts ou d'activités restreints et répétitifs.

A l'automne 2021, le foyer de Mancy a été au cœur de l'actualité⁸ suite à une affaire de violence et de maltraitance. La commission de contrôle de gestion s'est autosaisie de la problématique et a communiqué ses recommandations.

⁶ Article du journal *Le Temps* du mercredi 26 janvier 2022 : « *EXCLUSIF – Des enfants autistes maltraités dans l'impunité au foyer de Mancy* » :

<https://www.letemps.ch/suisse/exclusif-enfants-autistes-maltraitees-limpunite-foyer-mancy>

⁷ Et la prévalence augmente : Autisme Suisse romande (asr) :

<https://www.autisme.ch/>

⁸ « *Début octobre, le journal "Le Temps" publie une longue enquête sur les dysfonctionnements survenus au sein de cet organisme rattaché à l'Office médico-pédagogique (OMP), qui dépend du Département de l'instruction publique (DIP).* », Tribune de Genève du 4 février 2022 :

<https://www.tdg.ch/mancy-le-recit-dune-incroyable-gabegie-744027513039>

En janvier 2022, le foyer de Mancy est à nouveau au centre d'un scandale de violence et de maltraitance à plus large échelle. Les médias s'emparent de l'affaire et la commission de contrôle de gestion s'autosaisit à nouveau et crée une sous-commission de la commission de contrôle de gestion afin de faire toute la lumière sur cette « affaire » ou ce scandale.

Une situation explosive

- Des structures inadaptées sans hiérarchie de proximité, sans programme, sans projet, sans objectif, architecturalement non adaptées et loin des regards ;
- des éducateurs et éducatrices qui fonctionnent en circuit fermé, sans surveillance, sans possibilité de demander de l'aide ;
- des jeunes sans langage, avec des comportements très déroutants qui peuvent encore être aggravés par les circonstances elles-mêmes ;
- pas de projet, pas d'activités, une incompréhension mutuelle, etc., telle est la situation qui a explosé au grand jour au foyer de Mancy.

Chronologie des faits⁹

- Juin 2018 : ouverture du foyer de Mancy.
- Mai 2019 : rapport remis au directeur de Mancy sur des maltraitances.
- Été 2019 : première lettre de parents pour dénoncer les dysfonctionnements.
- Été 2020 : démission du directeur de Mancy, et la directrice de l'OMP reçoit le rapport de mai 2019 sur les maltraitances.
- Mars 2021 : envoi d'un rapport sur les maltraitances à la direction générale du DIP.
- Automne 2021 : la commission de contrôle de gestion s'autosaisit de l'affaire du foyer de Mancy.
- 10 décembre 2021 : la commission de contrôle de gestion envoie un communiqué de presse avec des recommandations.

⁹ Article du journal *Le Temps* du mercredi 26 janvier 2022 : « *EXCLUSIF – Des enfants autistes maltraités dans l'impunité au foyer de Mancy* » : <https://www.letemps.ch/suisse/exclusif-enfants-autistes-maltraitees-limpunite-foyer-mancy>

- 27 janvier 2022 : le journal *Le Temps* dévoile en exclusivité les maltraitements.
- 31 janvier 2022 : le journal *Le Temps* dévoile le cas d'un empoisonnement suspect.
- 31 janvier 2022 : la commission de contrôle de gestion envoie un communiqué de presse pour informer de la constitution d'une sous-commission chargée de faire la lumière sur la situation du foyer de Mancy.

Dans l'attente des toutes les procédures en cours, enquêtes, audits, etc., il est urgent d'agir. Le temps politique n'est pas le même que le temps médiatique. Le temps des jeunes qui se trouvent dans ce foyer n'est pas non plus le même.

Certes, il y a encore tant de choses à dénoncer, à améliorer, à critiquer, et à réformer, mais, aujourd'hui, l'urgence concerne les enfants et jeunes TSA.

Or, les équipes sont découragées. Il faut, dès lors, leur offrir une vraie perspective d'amélioration à court terme qui soit inspirante, créative et motivante. Certes, une vision à moyen-long terme serait de leur proposer une formation continue obligatoire pour toutes celles et ceux qui travaillent avec des enfants et jeunes TSA. Mais, aujourd'hui, à très court terme, il faut leur proposer une aide directe, simple et efficace. Cette aide sera bénéfique pour les professionnels et, par conséquent, aussi pour les enfants et jeunes TSA.

Offrir une écoute aux collaboratrices et collaborateurs, les consulter sur ce qu'ils ont envie de changer.

Assurer la protection et l'anonymat effectifs des lanceuses et lanceurs d'alerte pour libérer la parole.

Offrir des perspectives positives d'améliorations tangibles pour libérer la parole et protéger les enfants et les jeunes TSA.

Compte tenu de ce qui précède, cette motion invite le Conseil d'Etat :

- à mettre en place le plus rapidement possible une **HELPLINE** afin de pouvoir répondre à toutes les questions des professionnels et de leur venir en aide, si nécessaire ;
- à mettre en place une **équipe mobile** pouvant venir en aide rapidement, si nécessaire ;
- à mettre en place des **visites et supervisions de partenaires extérieurs** à l'Etat, tels que les associations de parents et en particulier l'association ***Autisme Genève*** ;

- à tout mettre en œuvre pour protéger l’anonymat des lanceuses et lanceurs **d’alerte**.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Mesdames et Messieurs les député.e.s, de soutenir cette proposition de motion et de l’envoyer au Conseil d’Etat.